

SÉANCE ORDINAIRE

12 AVRIL 2010

Cent quarante-deuxième séance du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 12ème jour d'avril 2010 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Michel Aerts, Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Jacques Darche, Magda Farès, Luc Mercier, Erminia Merlo, Claude Monty, Johanne Ouellette Langlois, Yvon Pineault, Sylvie Rousselle, Eryck St-Laurent, Lise Soutière, Stéphane Surprenant, Lynda Tessier et Annik Tomlinson.

Madame la commissaire parent : Sonia Boulay.

Autres présences : Madame Claude Boivin, directrice générale;
Monsieur François Lafortune, directeur général adjoint;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général;
Monsieur Fernand Croisetière, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle;
Madame Marie-Thérèse Delfosse, directrice du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Monsieur Marcel Landry, directeur du Service des ressources matérielles;
Madame Katleen Loïselle, directrice du Service des ressources humaines;
Madame Silvie Mondat, directrice du Service des ressources financières.

Absences : Madame la commissaire : Marlène Blais.

Madame la commissaire parent : Manon Côté.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, Andrée Bouchard, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 10.04.12
001

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

- 01- Présences et ouverture de la séance.
- 02 - Adoption de l'ordre du jour.
- 03 - Période de questions du public.
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 8 mars 2010 (document SG 10.04.12-04.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 04.2 Correspondance.
- 04.2.1 De madame Christiane Barbe, sous-ministre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation accordée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin de contracter un emprunt à sa charge d'une somme maximale de 328 620 \$, soit la totalité de sa contribution au projet de stade régional à surface synthétique.

- 04.2.2 De monsieur Daniel de Brouwer, responsable du bureau du député de Chambly, monsieur Bertrand St-Arnaud : Accusé de réception de la résolution numéro HR 10.02.08-008 relativement à la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique.
- 04.2.3 De madame Violette Dufour, secrétaire générale de la Commission scolaire de Charlevoix : Résolution C.C. : 344-10 adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix, le 9 mars 2010, relativement à la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique.
- 04.2.4 De madame Ruth Potvin, adjointe du député de Brome – Missisquoi, monsieur Christian Ouellet : Accusé de réception de la résolution numéro HR 10.02.08-008 relativement à la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique.
- 04.2.5 De madame Micheline Nantel, adjointe administrative du député de Saint-Jean, monsieur Dave Turcotte : Accusé de réception de la résolution numéro HR 10.02.08-008 relativement à la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique.
- 04.2.6 De monsieur Marc Alain, attaché politique de madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Accusé de réception de la résolution numéro HR 10.02.08-008 relativement à la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique.
- 04.3 Mot de la présidente.
- 04.4 Confirmations d'engagements (document DG 10.04.12-04.4).
- 04.5 Rapport annuel 2008-2009 (document joint).
- 04.6 Nomination de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au Code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et d'imposer une sanction (document SG 10.04.12-04.6).
- 04.7 Demi-costume à la Polyvalente Marcel-Landry (document SG 10.04.12-04.7).
- 04.8 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissements (documents SG 10.04.12-04.8, SG 10.04.12-04.8a, SG 10.04.12-04.8b et SG 09.04.14-04.8c).
- 08.1 Démissions (document RH 10.04.12-08.1).
- 08.2 Congés sans traitement (document RH 10.04.12-08.2).
- 08.3 Engagements (document RH 10.04.12-08.3 et document séance tenante).
- 08.4 Calendrier des jours chômés et payés pour l'année 2010-2011 (document séance tenante RH 10.04.12-08.4).
- 08.5 Période de fermeture des établissements pour la période des vacances annuelles (document RH 10.04.12-08.5).
- 08.6 Congédiement (document séance tenante RH 10.04.12-08.6).
- 09.1 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 24 février 2010 pour un montant de 4 543 872,78 \$, vérifiée par monsieur Pierre Boudreau (document RF 2010-04-12 09.1).
- 09.2 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 10 mars 2010 pour un montant de 3 117 060,61 \$, vérifiée par monsieur Yvon Pineault (document RF 2010-04.12 09.2).
- 09.3 Liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 24 mars 2010 pour un montant de 4 238 698,09 \$, vérifiée par madame Sylvie Rousselle (document RF 2010-04.12 09.3).
- 09.4 Vente d'immeubles pour taxes (document RF 2010-04-12-09.4).
- 09.5 Vente pour taxes MRC Rouville le 10 juin 2010 (document RF 2010-04-12 09.5).
- 10.1 Adjudication de contrats.
- 10.1.1 Aménagement des toilettes et drainage - École Du Pélican (Édifice Laflamme) (document RM 10.04.12-10.1.1).
- 10.1.2 Aménagement des salles de toilettes - École Notre-Dame-du-Sacré-cœur (document RM 10.04.12-10.1.2).
- 10.1.3 Réaménagement des toilettes - École Du Pélican (Édifice Chabanel) (document RM 10.04.12-10.1.3).

- 10.1.4 Aménagement des toilettes - École Bruno-Choquette (document RM 10.04.12-10.1.4).
- 10.1.5 Réaménagement des toilettes - École Saint-Lucien (document RM 10.04.12-10.1.5).
- 10.1.6 Fenestration - École Notre-Dame-de-Fatima (document RM 10.04.12-10.1.6).
- 10.1.7 Enveloppe et travaux divers - École Saint-Vincent (document RM 10.04.12-10.1.7).
- 10.1.8 Entretien des unités de climatisation (document RM 10.04.12-10.1.8).
- 10.1.9 Restauration de toiture (divers bassins) - Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot (document RM 10.04.12-10.1.9).
- 10.1.10 Réfection de toiture, phase II - École Marie-Derome (document RM 10.04.12-10.1.10).
- 10.1.11 Fenestration, phase 1 - École Saint-Lucien (document RM 10.04.12-10.1.11).
- 10.1.12 Maçonnerie et fenestration - École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville (015)) (document RM 10.04.12-10.1.12).
- 10.1.13 Restauration de toiture - École Pointe-Olivier (document RM 10.04.12-10.1.13).
- 10.1.14 Réfection de toiture élastomère - divers bassins et remplacement de bardeaux d'asphalte et renforcement de pontage - École Saint-Michel (document RM 10.04.12-10.1.14).
- 10.1.15 Fenestration, phase 1 - École Providence (document RM 10.04.12-10.1.15).
- 10.1.16 Réfection de toitures membranées - École Joseph-Amédée-Bélanger (document RM 10.04.12-10.1.16).
- 10.1.17 Réfection de toitures membranées - École Frère-André (document RM 10.04.12-10.1.17).
- 10.1.18 Remplacement d'une unité mécanique et travaux connexes - École Sacré-Cœur (secteur Iberville (021)) (document RM 10.04.12-10.1.18).
- 10.1.19 Réfection de toiture en bardeaux - École Notre-Dame-de-Lourdes (052) (document RM 10.04.12-10.1.19).
- 10.1.20 Fenestration - Phase 1 - École Saint-Alexandre (document RM 10.04.12-10.1.20).
- 10.1.21 Remplacement d'une unité mécanique CVC - École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville (015)) (document M 10.04.12-10.1.21).
- 10.1.22 Remplacement du système d'extinction - Centre administratif de la C.S.D.H.R. (document RM 10.04.12-10.1.22).
- 10.1.23 Réfection murs extérieurs - École Paul-Germain-Ostiguy (document RM 10.04.12-10.1.23).
- 10.1.24 Réfection du mur extérieur sud, portes extérieures et revêtement de sol - École Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean (052)) (document RM 10.04.12-10.1.24).
- 10.1.25 Réfection de toiture membrannée et travaux connexes - École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville (015)) (document RM 10.04.12-10.1.25).
- 10.1.26 Surplus d'actifs à vendre (document RM 10.04.12-10.1.26).
- 10.1.27 Récepteur GPS (arpentage) (document RM 10.04.12-10.1.27).
- 10.1.28 Balayage de cours des unités administratives (document RM 10.04.12-10.1.28).
- 11 - Commissaires parents.
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13 - Autres sujets.
- 14 - Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Monsieur Yannick Demers, parent résidant sur le territoire actuel de l'école Aux-Quatre-Vents, manifeste son inquiétude à l'égard de l'information transmise à l'ensemble des personnes concernées quant au projet de révision du bassin géographique de l'école Aux-Quatre-Vents et notamment en ce qui a trait à la deuxième hypothèse qui n'apparaît pas dans le document d'information. À cet effet, il dépose séance tenante, une pétition signée par 107 personnes.

Madame Johane Desranleau, parent résidant sur le territoire actuel de l'école Aux-Quatre-Vents, dépose séance tenante, une pétition signée par 141 personnes qui souhaitent que les enfants puissent fréquenter l'école de leur quartier et qui se prononcent en défaveur de la possibilité d'exclure le quartier Nord-Ouest du bassin de fréquentation de l'école Aux-Quatre-Vents.

Dans le cadre des négociations des conventions collectives des enseignants, au niveau national, madame Jacinthe Côté, présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, rappelle les trois grandes revendications des instances syndicales, soient :

- Fournir des services adéquats aux élèves en difficulté.
- Réduire le nombre d'élèves par classe jusqu'en 5^e secondaire
- Diminuer la précarité d'emploi du personnel enseignant.
-

À cet égard, elle dépose séance tenante, un document intitulé « *Portrait de ma réalité* » qui fournit certaines données relevées par le Syndicat. De plus, elle sollicite la Commission scolaire afin que cette dernière intervienne auprès de la Fédération des commissions scolaires du Québec et autres instances qui pourraient influencer les négociations afin de trouver des solutions aux problématiques soulevées et ainsi en venir à une entente conclue par les parties concernées, dans les meilleurs délais.

Dans un autre ordre d'idée, madame Côté se dit surprise des orientations qui semblent avoir été prises à l'égard des périodes de spécialités au préscolaire, et ce, malgré la suggestion faite par le Syndicat de l'enseignement lors de la dernière séance du Conseil des commissaires à l'effet d'accorder un moratoire d'une année quant à la possible application de cette décision.

04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 8 MARS 2010 (document SG 10.04.12-04.1)

Chaque membre du Conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du Conseil des commissaires tenue le 8 mars 2010 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 10.04.12
002

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du 8 mars 2010 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Madame Claude Boivin, directrice générale, mentionne aux membres du Conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 8 mars 2010.

04.2 CORRESPONDANCE

04.2.1 De madame Christiane Barbe, sous-ministre au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Autorisation accordée à la Commission scolaire des Hautes-Rivières afin de contracter un emprunt à sa charge d'une somme maximale de 328 620 \$, soit la totalité de sa contribution au projet de stade régional à surface synthétique.

- 04.2.2 De monsieur Daniel de Brouwer, responsable du bureau du député de Chambly, monsieur Bertrand St-Arnaud : Accusé de réception de la résolution numéro HR 10.02.08-008 relativement à la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique.
- 04.2.3 De madame Violette Dufour, secrétaire générale de la Commission scolaire de Charlevoix : Résolution C.C. : 344-10 adoptée par le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Charlevoix, le 9 mars 2010, relativement à la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique.
- 04.2.4 De madame Ruth Potvin, adjointe du député de Brome – Missisquoi, monsieur Christian Ouellet : Accusé de réception de la résolution numéro HR 10.02.08-008 relativement à la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique.
- 04.2.5 De madame Micheline Nantel, adjointe administrative du député de Saint-Jean, monsieur Dave Turcotte : Accusé de réception de la résolution numéro HR 10.02.08-008 relativement à la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique.
- 04.2.6 De monsieur Marc Alain, attaché politique de madame Michelle Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport : Accusé de réception de la résolution numéro HR 10.02.08-008 relativement à la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique.

04.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du Conseil des commissaires des activités auxquelles, elle et certains collègues, ont participé depuis la séance du 8 mars 2010.

04.4 CONFIRMATIONS D'ENGAGEMENTS (document DG 10.04.12-04.4)

Considérant que madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 09.03.09-003);

HR 10.04.12
003

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que, sur recommandation de la directrice générale, madame Michèle Laberge, soit confirmée dans son poste régulier de directrice du Service des technologies de l'information.

Adopté à l'unanimité.

Considérant que madame Maud Innocenti, directrice de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot a satisfait aux exigences reliées à sa période de probation (résolution HR 09.03.09-004);

HR 10.04.12
004

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Que, sur recommandation de la directrice générale, madame Maud Innocenti soit confirmée dans son poste régulier de directrice de la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot.

Adopté à l'unanimité.

04.5 RAPPORT ANNUEL 2008-2009 (document joint)

Suite aux avis publics transmis et ceux publiés dans certains journaux couvrant l'ensemble du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, et ce, tel que prescrit par l'article 220.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires présente le rapport annuel 2008-2009 de la Commission scolaire.

04.6 NOMINATION DE LA PERSONNE CHARGÉE DE DÉTERMINER S'IL Y A EU CONTRAVENTION AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES ET D'IMPOSER UNE SANCTION (document SG 10.04.12-04.6)

Considérant la section 4 du Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, relative au mécanisme d'application dudit code;

Considérant que le Conseil des commissaires nomme, par résolution, en tenant compte de la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction;

Considérant qu'en tenant compte de la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, le Conseil des commissaires fixe par résolution la rémunération de la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction.

Considérant les recommandations du Comité de gouvernance et d'éthique;

HR 10.04.12
005

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

De nommer Me Richard Lemieux, avocat à Saint-Jean-sur-Richelieu, au titre de personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code d'éthique de déontologie applicable aux commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, et d'imposer une sanction, s'il y a lieu;

Que la rémunération versée à la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction, soit déterminée selon un tarif horaire et que ce dernier soit fixé à 150,00 \$ / heure.

Adopté à l'unanimité.

04.7 DEMI-COSTUME À LA POLYVALENTE MARCEL-LANDRY (document SG 10.04.12-04.7)

Considérant les résultats du sondage mené auprès des parents de futurs et actuels élèves de la Polyvalente Marcel-Landry, à l'effet d'imposer le port d'un demi costume, à compter de l'année scolaire 2010-2011;

Considérant la résolution ML 201003-03 adoptée le 16 mars 2010, par le conseil d'établissement à cet égard;

Considérant les critères déterminés par la Polyvalente Marcel-Landry pour effectuer la sélection du fournisseur;

Considérant que la direction de la Polyvalente Marcel-Landry a procédé à un appel d'offre sur invitation auprès de trois fournisseurs;

Considérant que les dispositions prévues à la Politique d'acquisition de biens et services de la Commission scolaire ont été respectées;

HR 10.04.12
006

Il est proposé par madame Lise Soutière :

D'autoriser la directrice générale de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à signer, tout document relatif à la fourniture d'un demi-costume aux élèves de la Polyvalente Marcel-Landry avec le plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Vêtements Flip Design Inc. selon les termes et conditions négociés et d'y inclure les clauses jugées pertinentes.

Adopté à l'unanimité.

04.8 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES, LA LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES ET LES ACTES D'ÉTABLISSEMENTS (documents SG 10.04.12-04.8, SG 10.04.12-04.8A, SG 10.04.12-04.8B ET SG 09.04.14-04.8C)

Considérant qu'en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, à chaque année, la commission scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant les consultations menées auprès des municipalités se situant entièrement ou partiellement sur le territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, ainsi qu'auprès du Comité de parents de la Commission scolaire, eu égard au plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant que par la suite et compte tenu de ce plan, la commission scolaire détermine la liste de ses écoles et de ses centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement;

Considérant les consultations menées auprès de Comité de parents de la Commission scolaire, eu égard à la liste de ses écoles et aux actes d'établissement à délivrer pour l'année scolaire 2010-2011 et ce, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les consultations menées auprès du conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes La Relance à l'égard de l'appellation même du Centre et des locaux mis à sa disposition;

Considérant les consultations menées auprès du conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle Chanoine-Armand-Racicot à l'égard de l'appellation même du Centre;

HR 10.04.12
007

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

QUE soient adoptés :

✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2010-2013, et ce, tel qu'il apparaît au document SG 10.04.12-04.8a;

✓ La liste des écoles et des centres pour l'année 2010-2011 et ce, tel qu'il apparaît au document SG 10.04.12-04.8b;

✓ Les actes d'établissements des écoles et des centres pour l'année 2010-2011 et ce, tel que décrit au document SG 10.04.12-04.8c.

Adopté à l'unanimité.

08.1 DÉMISSIONS (document RH 10.04.12-08.1)

HR 10.04.12
008

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Micheline Chassé, conseillère en orientation à la Polyvalente Marcel-Landry, soit acceptée à compter du 4 juillet 2009.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
009

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Jean-Guy Chouinard, conseiller d'orientation à l'école Beaulieu, soit acceptée à compter du 1^{er} mai 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
010

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent:

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Michel Pelletier, préposé aux élèves handicapés à l'école Saint-Eugène, soit acceptée à compter du 27 avril 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
011

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Claudette Toutan, enseignante à l'école des Prés-Verts, soit acceptée à compter du 15 avril 2010.

Adopté à l'unanimité.

08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT (document RH 10.04.12-08.2)

Considérant le motif « réorientation de carrière »,

HR 10.04.12
012

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois:

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 12 avril 2010 au 30 juin 2010 inclusivement, soit accordé à madame Josée Bissonnette, technicienne en éducation spécialisée à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Coeur.

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « études »,

HR 10.04.12
013

Il est proposé par monsieur Claude Monty :

Qu'un congé sans traitement équivalent à trente-neuf virgule trois pour cent (39,3 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 8 mars 2010 au 14 avril 2010 inclusivement, soit accordé à madame Johanne Boulais, éducatrice en service de garde à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville).

Adopté à l'unanimité.

Considérant le motif « affaires personnelles »,

HR 10.04.12
014

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 26 janvier 2010 au 25 janvier 2011 inclusivement, soit accordé à monsieur Raymond Perrier, ouvrier d'entretien, classe II à la Polyvalente Marcel-Landry.

Adopté à l'unanimité.

08.3 ENGAGEMENTS (document RH 10.04.12-08.3 et document séance tenante)

HR 10.04.12
015

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Daniel Iellamo soit engagé pour un poste régulier à temps plein de 38,75 heures par semaine d'ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources matérielles, et ce, à compter du 1^{er} mars 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
016

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Sébastien Robert soit engagé pour un poste régulier à temps plein de 38,75 heures par semaine d'ouvrier certifié d'entretien au Service des ressources matérielles, et ce, à compter du 1^{er} mars 2010.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
017

Il est proposé par monsieur Michel Aerts :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste de rappel, les personnes suivantes soient engagées pour un poste régulier d'enseignant, à compter du 25 août 2009, et ce, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

NOM	SECTEUR	ÉTABLISSEMENT
Daniel Dubé	Français	Centre d'éducation des adultes La Relance
Patricia Labrecque	Santé	Centre de formation professionnelle Chanoine-Armand-Racicot
Geneviève Paré	Santé	Centre de formation professionnelle Chanoine-Armand-Racicot
Martine Choinière	Fabrication mécanique	École professionnelle de Métiers
Sylvain Sauvé	Entretien d'équipement motorisé	École professionnelle de Métiers

Adopté à l'unanimité.

08.4 CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE 2010-2011
(document séance tenante RH 10.04.12-08.4)

HR 10.04.12
018

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Que, suite à une consultation menée auprès des syndicats et des associations de cadres, la liste des jours chômés et payés pour l'année 2010-2011, soit acceptée telle que présentée :

JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE 2010-2011		
Personnels visés : Gestionnaires, personnel de soutien, personnel professionnel.		
Jour	Date	
Vendredi	2 juillet 2010	Fête du Canada
Lundi	6 septembre 2010	Fête du travail
Lundi	11 octobre 2010	Fête de l'Action de grâces
Mercredi	22 décembre 2010	Jour additionnel
Jeudi	23 décembre 2010	Jour additionnel
Vendredi	24 décembre 2010	Pour tenir compte de la veille de Noël
Lundi	27 décembre 2010	Pour tenir compte de Noël
Mardi	28 décembre 2010	Pour tenir compte du lendemain de Noël
Mercredi	29 décembre 2010	Jour additionnel
Jeudi	30 décembre 2010	Jour additionnel
Vendredi	31 décembre 2010	Pour tenir compte de la veille du Jour de l'An
Lundi	3 janvier 2011	Pour tenir compte du Jour de l'An
Mardi	4 janvier 2011	Pour tenir compte du lendemain du Jour de l'An
Vendredi	22 avril 2011	Vendredi saint
Lundi	25 avril 2011	Lundi de Pâques
Lundi	23 mai 2011	Journée nationale des Patriotes
Vendredi	24 juin 2011	Fête nationale des Québécois

Dix-sept (17) jours sont ainsi déterminés : le 18^e jour est mobile et doit être pris, après entente avec le supérieur immédiat, au plus tard le 30 juin 2011.

Adopté à l'unanimité.

08.5 PÉRIODE DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DES VACANCES ANNUELLES (document RH 10.04.12-08.5)

HR 10.04.12
019

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières décrète la cessation partielle de ses activités du 19 au 30 juillet 2010 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

08.6 CONGÉDIEMENT (document séance tenante RH 10.04.12-08.6)

Considérant les motifs invoqués dans la lettre du 16 mars 2010 avisant monsieur XX377 de notre intention;

Considérant que le lien de confiance est rompu;

Après mûre délibération,

HR 10.04.12
020

Il est proposé par madame Magda Farès :

De congédier monsieur XX377, à compter du 13 avril 2010.

Adopté à l'unanimité.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 24 FÉVRIER 2010 (document RF 2010-04-12 09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 24 février 2010 pour un montant de 4 543 872,78 \$, vérifiée par monsieur Pierre Boudreau (document RF 2010-04-12 09.1).

09.2 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 10 MARS 2010(document RF 2010-04.12 09.2)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 10 mars 2010 pour un montant de 3 117 060,61 \$, vérifiée par monsieur Yvon Pineault (document RF 2010-04-12 09.2).

09.3 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 24 MARS 2010 (document RF 2010-04.12 09.3)

Dépôt de la liste des comptes à payer de la Commission scolaire des Hautes-Rivières du 24 mars 2010 pour un montant de 4 238 698,09 \$, vérifiée par madame Sylvie Rousselle (document RF 2010-04-12 09.3).

09.4 VENTE D'IMMEUBLES POUR TAXES (document RF 10.04.12-09.4)

HR 10.04.12
021

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

Que la présidente de la Commission scolaire ou son représentant, conformément à l'article 342 de la *Loi sur l'instruction publique*, soit autorisé à enchérir et acquérir, s'il y a lieu, pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, des immeubles lors de ventes d'immeubles pour taxes non payées.

Adopté à l'unanimité.

09.5 VENTE POUR TAXES MRC ROUVILLE LE 10 JUIN 2010 (document RF 10.04.12 09.5)

HR 10.04.12
022

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que soit transmis, conformément à l'article 341 de la *Loi sur l'instruction publique*, pour les propriétés devant faire l'objet de vente d'immeubles pour taxes par la Municipalité Régionale de Comté de Rouville le 10 juin 2010, un état indiquant le montant des taxes scolaires dues et affectant chacun de ces immeubles, afin que ladite Municipalité tienne compte de nos réclamations lors de la préparation de sa liste.

Adopté à l'unanimité.

10.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

10.1.1 AMÉNAGEMENT DES TOILETTES ET DRAINAGE - ÉCOLE DU PÉLICAN (ÉDIFICE LAFLAMME) (document RM 10.04.12-10.1.1)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
023

Il est proposé par madame Lise Soutière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Polyval Construction Inc, le contrat pour l'aménagement des toilettes et drainage, à l'école Du Pélican, Édifice Laflamme, au montant de 161 474,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.2 AMÉNAGEMENT DES SALLES DE TOILETTES - ÉCOLE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-COEUR (document RM 10.04.12-10.1.2)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
024

Il est proposé par madame Johanne Ouellette Langlois :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Marieville Construction Inc., le contrat pour l'aménagement des toilettes à l'école Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, au montant de 149 600,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.3 RÉAMÉNAGEMENT DES TOILETTES - ÉCOLE DU PÉLICAN (ÉDIFICE CHABANEL) (document RM 10.04.12-10.1.3)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
025

Il est proposé par madame Lise Soutière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Baja Construction Inc., le contrat pour le réaménagement des toilettes à l'école Du Pélican, Édifice Chabanel, au montant de 99 315,63 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.4 AMÉNAGEMENT DES TOILETTES - ÉCOLE BRUNO-CHOQUETTE (document RM 10.04.12-10.1.4)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 10.04.12
026**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Marieville Construction Inc., le contrat pour l'aménagement des toilettes à l'école Bruno-Choquette, au montant de 144 600,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.5 RÉAMÉNAGEMENT DES TOILETTES - ÉCOLE SAINT-LUCIEN (document RM 10.04.12-10.1.5)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 10.04.12
027**

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Marieville Construction Inc., le contrat pour le réaménagement des toilettes, à l'école Saint-Lucien, au montant de 238 800,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.6 FENESTRATION - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-FATIMA (document RM 10.04.12-10.1.6)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 10.04.12
028**

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Solam Entrepreneur Général, le contrat pour la fenestration, à l'école Notre-Dame-de-Fatima, au montant de 34 879,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.7 ENVELOPPE ET TRAVAUX DIVERS - ÉCOLE SAINT-VINCENT (document RM 10.04.12-10.1.7)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 10.04.12
029**

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Marieville Construction Inc., le contrat pour l'enveloppe et travaux divers (enveloppe, fenestration, portes, escalier intérieur, revêtement de sol, cloisons de toilettes), à l'école Saint-Vincent, au montant de 387 800,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.8 ENTRETIEN DES UNITÉS DE CLIMATISATION (document RM 10.04.12-10.1.8)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 10.04.12
030**

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, résultant de la simulation prévue aux documents d'appel d'offres, compilant sur quatre années les montants forfaitaires pour les mises au point de départ et d'arrêt, un nombre d'appels de services et des travaux à taux horaire (pour 2 hommes), à Corbus Moderne Réfrigération, le contrat pour l'entretien des unités de climatisation au toit de 14 écoles pour l'année 2010-2011, le tout selon les conditions proposées à sa soumission, soit de 6 500,00 \$ pour les mises au point de départ et d'arrêt, 120,00 \$ par appel de service, et un taux horaire pour deux hommes de 90,00 \$, avec la possibilité de renouveler annuellement, pour trois autres années, selon les pourcentages d'inflation prévus à l'appel d'offre et inclus à la simulation.

Adopté à l'unanimité.

10.1.9 RESTAURATION DE TOITURE (DIVERS BASSINS) - POLYVALENTE CHANOINE-ARMAND-RACICOT (document RM 10.04.12-10.1.9)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

**HR 10.04.12
031**

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Omer Brault Inc., le contrat pour la restauration de toiture (divers bassins), à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot, au montant de 154 250,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.10 RÉFECTION DE TOITURE, PHASE II - ÉCOLE MARIE-DEROME (document RM 10.04.12-10.1.10)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
032

Il est proposé par monsieur Michel Aerts:

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Les Entreprises Chatel Inc., le contrat pour la réfection de toiture, phase II, à l'école Marie-Derome, au montant de 126 300,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.11 FENESTRATION, PHASE 1 - ÉCOLE SAINT-LUCIEN (document RM 10.04.12-10.1.11)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
033

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Menuiserie Dufresne Inc., le contrat pour la fenestration, phase 1, à l'école Saint-Lucien, au montant de 105 367,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.12 MAÇONNERIE ET FENESTRATION - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES (SECTEUR IBERVILLE) (document RM 10.04.12-10.1.12)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
034

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Menuiserie Dufresne Inc., le contrat pour la maçonnerie et fenestration, à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) au montant de 249 900,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.13 RESTAURATION DE TOITURE - ÉCOLE POINTE-OLIVIER (document RM 10.04.12-10.1.13)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
035

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Lacasse & Fils Maîtres Couvreur Inc., le contrat pour la restauration de la toiture à l'école Pointe-Olivier, au montant de 91 900,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.14 RÉFECTION DE TOITURE ÉLASTOMÈRE - DIVERS BASSINS ET REMPLACEMENT DE BARDEAUX D'ASPHALTE ET RENFORCEMENT DE PONTAGE - ÉCOLE SAINT-MICHEL (document RM 10.04.12-10.1.14)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
036

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Roger Lapointe inc., le contrat pour la réfection de toiture (élastomère) – divers bassins et remplacement de bardeaux d'asphalte et renforcement de pontage à l'école Saint-Michel, au montant de 75 500,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.15 FENESTRATION, PHASE 1 - ÉCOLE PROVIDENCE (document RM 10.04.12-10.1.15)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
037

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Menuiserie Dufresne Inc., le contrat pour la fenestration, phase 1, à l'école Providence, au montant de 52 689,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.16 RÉFECTION DE TOITURES MEMBRANÉES - ÉCOLE JOSEPH-AMÉDÉE-BÉLANGER (document RM 10.04.12-10.1.16)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
038

Il est proposé par madame Annik Tomlinson :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Toitures Lacharité Inc., le contrat pour la réfection de toitures membranées (élastomère) à l'école Joseph-Amédée-Bélanger, au montant de 107 177,83 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.17 RÉFECTION DE TOITURES MEMBRANÉES - ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ (document RM 10.04.12-10.1.17)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
039

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Yves Lacombe Inc., le contrat pour la réfection de toitures membranées à l'école Frère-André, au montant de 39 000,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.18 REPLACEMENT D'UNE UNITÉ MÉCANIQUE ET TRAVAUX CONNEXES - ÉCOLE SACRÉ-CŒUR (SECTEUR IBERVILLE) (document RM 10.04.12-10.1.18)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
040

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction C. Charbonneau Inc., le contrat pour le remplacement d'une unité mécanique et travaux connexes, à l'école Sacré-Coeur (secteur Iberville), au montant de 134 379,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.19 RÉFECTION DE TOITURE EN BARDEAUX - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES (SECTEUR SAINT-JEAN) (document RM 10.04.12-10.1.19)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
041

Il est proposé par monsieur Eryck St-Laurent :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Toiture Lacharité Inc., le contrat pour la réfection de toiture en bardeaux, à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean), au montant de 28 387,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.20 FENESTRATION - PHASE 1 - ÉCOLE SAINT-ALEXANDRE (document RM 10.04.12-10.1.20)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
042

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Menuiserie Dufresne Inc., le contrat pour la fenestration, phase 1, à l'école Saint-Alexandre, au montant de 139 469,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.21 REPLACEMENT D'UNE UNITÉ MÉCANIQUE CVC - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES (SECTEUR IBERVILLE) (document M 10.04.12-10.1.21)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
043

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Navada Ltée, le contrat pour le remplacement d'une unité mécanique CVC, à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), au montant de 33 700,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.22 REPLACEMENT DU SYSTÈME D'EXTINCTION - CENTRE ADMINISTRATIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES (document RM 10.04.12-10.1.22)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
044

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Extincteur Supérieur Inc., le contrat pour le remplacement du système d'extinction, au Centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières (salle des serveurs), au montant de 15 500,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.23 RÉFECTION MURS EXTÉRIEURS - ÉCOLE PAUL-GERMAIN-OSTIGUY
(document RM 10.04.12-10.1.23)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
045

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour la réfection des murs extérieurs et travaux connexes, à l'école Paul-Germain-Ostiguy, au montant de 325 000,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.24 RÉFECTION DU MUR EXTÉRIEUR SUD, PORTES EXTÉRIEURES ET REVÊTEMENT DE SOL - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES (SECTEUR SAINT-JEAN)
(document RM 10.04.12-10.1.24)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
046

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour la réfection du mur extérieur sud, portes extérieures et revêtement de sol, à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Saint-Jean) au montant de 109 492,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.25 RÉFECTION DE TOITURE MEMBRANÉE ET TRAVAUX CONNEXES NOTRE-DAME-DE-LOURDES (SECTEUR IBERVILLE)
(document RM 10.04.12-10.1.25)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
047

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Lacasse & Fils Maîtres Couvreur Inc. le contrat pour la réfection de toiture membranée et travaux connexes à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), au montant de 64 900,00 \$ (taxes en sus).

De déléguer au Directeur du Service des ressources matérielles, selon l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics, le pouvoir d'autoriser toute modification au contrat sans excéder 10% du montant initial.

Adopté à l'unanimité.

10.1.26 SURPLUS D'ACTIFS À VENDRE (document RM 10.04. 12-10.1.26)

Suite à l'analyse des soumissions reçues,

HR 10.04.12
048

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'accorder au plus haut soumissionnaire conforme, la firme Anplast Inc., l'acquisition de l'ensemble des équipements (dossier # 290700125 – vente surplus d'actifs – plastique – École professionnelle de Métiers), pour la somme globale de 88 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.27 RÉCEPTEUR GPS (ARPENTAGE) – ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE MÉTIERS (document RM 10.04 12-10.1.27)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
049

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au soumissionnaire conforme, Leica Géosystèmes, le contrat d'acquisition des récepteurs GPS (arpentage) à l'École professionnelle de Métiers, au montant de 27 040,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

10.1.28 BALAYAGE DE COURS DES UNITÉS ADMINISTRATIVES (document RM 10.04 12-10.1.28)

Suite à l'analyse des soumissions reçues;

HR 10.04.12
050

Il est proposé par madame Lynda Tessier :

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes par région, le contrat de balayage de cours pour les années 2010 à 2012 :

J.L.M. Inc. pour les régions 1, 2 et 3, au montant de 24 000,00 \$ (taxes en sus),
Max Sweeper pour la région 4, au montant de 14 625,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11. COMMISSAIRES PARENTS

Madame Sonia Boulay mentionne que le Comité de parents a reçu lors de leur rencontre du mois de mars, monsieur François Lafortune, directeur général adjoint, qui les a entretenus du projet de révision des secteurs scolaires.

Pour ce qui est du colloque annuel du Comité de parents qui s'est tenu, le 20 mars 2010, madame Boulay mentionne que le contenu a été fort apprécié de quelques 120 participants.

12. REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 10.04.12
051

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Annie Quévillon, Sylvie Poudrette, Sylvie Beauchemin et Marie-Josée Lemieux ainsi qu'à monsieur Ange-Émile Viens, enseignants à l'école Pointe-Olivier, responsables du Carnaval Olympique de l'école, des cérémonies d'ouverture et de clôture. Cet événement a permis aux élèves et aux enseignants de pratiquer plusieurs activités sportives.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
052

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Nathalie Fournier, Julie Stewart, Isabelle Paquet, Maryse Dénomme, Josée Grégoire et Lyne Milot ainsi qu'à monsieur Patrick Jasmin, enseignants à l'École Beaulieu, pour leur implication dans l'organisation de la 41^e édition de l'Expo Sciences Humaines, laquelle s'est tenue les 7 et 8 avril derniers à l'école Beaulieu.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
053

Il est proposé par madame Sylvie Rousselle :

Que des félicitations soient adressées aux membres du comité organisateur de la cérémonie d'inauguration de la nouvelle bibliothèque de l'école des Prés-Verts, soient mesdames Geneviève St-Onge, Natacha Ouellet, Marie-Danielle Noiseux, Linda Touchette et Jocelyne Dandurand ainsi que monsieur Simon St-Pierre.

Que des félicitations soient aussi adressées aux élèves et aux enseignants de l'école qui ont participé au spectacle offert lors de cet événement, aux artisans de cette transformation, aux élèves du club de lecture ainsi qu'à mesdames Julie Lanctôt et Suzanne Goyette ainsi qu'à monsieur Guy Bouchard, lesquels ont contribué à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
054

Il est proposé par madame Sonia Boulay :

Que des félicitations soient adressées aux responsables du Tournoi de balle donnée de Saint-Césaire qui ont offert une somme de 1 000 \$ à chacune des écoles de la municipalité, soit les écoles Saint-Vincent et Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
055

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Marie-France Viens, enseignante à l'école Jeanne-Mance ainsi qu'à ses élèves, lesquels ont remporté le 6 avril dernier, au Théâtre des

Deux-Rives, les honneurs pour le premier cycle du primaire, dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat volet local, avec leur projet « *Légendes au bout du monde* ».

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
056

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Christiane Bessette-Martel, enseignante à l'école de Richelieu, édifice Saint-Joseph ainsi qu'à ses élèves, lesquels ont remporté le 6 avril dernier, au Théâtre des Deux-Rives, les honneurs pour le deuxième cycle du primaire, dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat volet local, avec leur projet « *Mini-fripe* ».

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
057

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Magali Dallaire, enseignante à l'école Crevier ainsi qu'à ses élèves, lesquels ont remporté le 6 avril dernier, au Théâtre des Deux-Rives, les honneurs pour le troisième cycle du primaire, dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat volet local, avec leur projet « *Cuisinons ensemble !* ».

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
058

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à monsieur Martin Kirouac, enseignant à l'école Marguerite-Bourgeoys ainsi qu'à ses élèves, lesquels ont remporté le 6 avril dernier, au Théâtre des Deux-Rives, les honneurs pour le premier cycle du secondaire, dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat volet local, avec leur projet « *Une salle multifonctions* ».

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
059

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Stéphanie Côté, enseignante à l'école Marguerite-Bourgeoys ainsi qu'à ses élèves, lesquels ont remporté le 6 avril dernier, au Théâtre des Deux-Rives, les honneurs pour le deuxième cycle du secondaire, dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat volet local, avec leur projet « *Une cour d'école plus verte* ».

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
060

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à madame Annick Bérubé, enseignante à l'école Mgr-Euclide-Théberge ainsi qu'à ses élèves, lesquels ont remporté le 6 avril dernier, au Théâtre des Deux-Rives, les honneurs dans la catégorie adaptation scolaire au secondaire, dans le

cadre du Concours québécois en entrepreneuriat volet local, avec leur projet « *Aux fins plaisirs de la table* ».

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
061

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Véronique Allard et Marie-France Chênevert, enseignantes à l'école Jean XXIII ainsi qu'à leurs élèves, lesquels ont remporté le 6 avril dernier, au Théâtre des Deux-Rives, le prix « Coup de cœur » du jury, dans le cadre du Concours québécois en entrepreneuriat volet local, avec leur projet « *Jean XXIII dans les pommes !* ».

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
062

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Simon Lasnier, élève au Centre d'éducation des adultes La Relance, lequel a écrit un texte fort émouvant qui a été choisi afin d'être publié dans le recueil « Ma plus belle histoire », publié par la Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ).

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
063

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Heidy Delisle, élève au Centre d'éducation des adultes La Relance, laquelle a écrit un texte fort émouvant qui a été choisi afin d'être publié dans le recueil « Ma plus belle histoire », publié par la Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ).

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
064

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Jenifer St-Hilaire, élève à l'École professionnelle de Métiers, laquelle a remporté un prix dans la catégorie « Électricité », dans le cadre du Concours **Chapeau les filles !**. Ce prix attribué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport reconnaît la persévérance de femmes qui ont opté pour une formation professionnelle ou technique, traditionnellement masculine. Jenifer a également été sélectionnée pour participer à ce même concours au niveau national.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
065

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Roxane Boucher, élève à l'École professionnelle de Métiers, laquelle a remporté un prix dans la catégorie « Arpentage », dans le cadre du Concours **Chapeau les filles !**. Ce prix attribué par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport reconnaît la persévérance de femmes qui ont opté pour une formation professionnelle

ou technique, traditionnellement masculine. Roxane a également été sélectionnée pour participer à ce même concours au niveau national.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
066

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Marc-André Lague, élève au Centre de formation professionnelle Chanoine-Armand-Racicot, qui a remporté la médaille de bronze dans la catégorie « Cuisine », lors des Olympiades montérégiennes de la formation professionnelle.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
067

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Jenifer St-Hilaire, élève à l'École professionnelle de Métiers, qui a remporté la médaille d'or dans la catégorie « Électricité », lors des Olympiades montérégiennes de la formation professionnelle.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
068

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Didier Raymond, élève à l'École professionnelle de Métiers, qui a remporté la médaille de bronze dans la catégorie « Électricité », lors des Olympiades montérégiennes de la formation professionnelle.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
069

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que des félicitations soient adressées à Samuel Martin, élève à l'École professionnelle de Métiers, qui a remporté la médaille d'argent dans la catégorie « Soudage », lors des Olympiades montérégiennes de la formation professionnelle.

Adopté à l'unanimité.

HR 10.04.12
070

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des félicitations soient adressées à mesdames Marie-Jeanne Mesot, Bernadette Keurentjès, Chantal Walaszczyk et Sonia Turcotte, organisatrices de la 37^{ième} édition du Carnaval d'Henryville, lequel s'est tenu le 19 février dernier. Cet événement est toujours un grand succès, et ce, grâce aux nombreux bénévoles qui s'y impliquent.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

HR 10.04.12
071

14- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL